

## La Légion suisse (1855-1856)

Le régime de Napoléon III, instrumentalisé à l'excès, par la gauche du « Coup d'Etat permanent », contre la V<sup>ème</sup> République, est, aujourd'hui, apprécié avec plus de sérénité et son fondateur bénéficie, en ce bicentenaire de sa naissance, non pas d'un retour en grâce, mais d'une appréciation plus équilibrée. On a répudié la légende noire qui fit la légitimité de la III<sup>ème</sup> République, pour relativiser Sedan et rendre justice à sa politique intérieure.

- 15 -

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le colloque de Morges (VD), organisé par le Souvenir napoléonien, pour mieux rappeler les liens très particuliers de Louis-Napoléon Bonaparte avec la Suisse. Dans la personne de Thiers, la République n'aimait guère la Suisse et tiendra même rigueur à Napoléon III de ses relations et décisions en faveur de ce pays, qu'il s'agisse des zones franches, de la vallée des Dappes ou du traité de commerce. La première réaction de Thiers, observant le prince-président prêtant serment, après l'élection du 10 décembre 1848, fut de l'exécuter d'un trait : « Un crétin ! ».

L'homme démontrera une habileté insoupçonnée de Thiers et des députés qui, au contraire, relevèrent son accent « schwizertütsch ». Et pour cause, sa mère, Hortense de Beauharnais, exilée en 1815, s'était réfugiée sur les rives du lac de Constance, dans le canton de Thurgovie où elle occupa, avec son fils, Louis-Napoléon, le château d'Arenenberg. Cette jeunesse suisse-allemande de Louis-Napoléon se terminera par l'apprentissage du métier des armes à Thoun et le grade de capitaine de l'armée bernoise puisqu'il n'y avait pas encore d'armée fédérale.

On comprend mieux, et c'était le thème de l'une des communications de Morges (Alain-Jacques Tornare), la création par Napoléon III de la Légion suisse, corps de troupes réservé aux recrues suisses, engagées dans cette Légion étrangère suisse. C'était une manière très personnelle, pour Napoléon III, de renouer avec la tradition des régiments suisses d'Ancien régime, dissous après le 10 août 1792 et la sottise de Louis XVI, « coglione », dira Bonaparte, témoin du massacre, reconstitués, en 1814, par Louis XVIII, à nouveau dissous, en 1830, par Louis-Philippe qui, un an plus tard, créa la Légion étrangère. En janvier 1855, Napoléon III créa la Légion suisse, 2<sup>ème</sup> Légion étrangère, composée de deux régiments, le premier, caserné à Dijon, avec 448 hommes et 20 officiers, le deuxième, avec 509 hommes et 25 officiers, en garnison à Besançon où se situent le commandement de la Brigade et le bureau de recrutement. Les deux colonels sont suisses, de même que le général, commandant la brigade. Etrange personnage que cet Ulrich Ochsenbein, citoyen bernois, ancien Conseiller fédéral (1848), battu au scrutin de réélection, en 1854. Napoléon III fait appel à lui pour commander cette deuxième Légion étrangère, submergée de demandes d'engagement, dans une période de forte émigration suisse, soit 13.000 personnes pour la seule année 1854.

Est-ce l'opposition du gouvernement suisse, fédéral depuis 1848, et non plus les cantons, liés à la France par des accords de « capitulation » jusqu'à cette date ? En tout cas, la Légion suisse disparaît en avril 1856 et ses deux régiments deviennent le 1<sup>er</sup> Régiment étranger, envoyé en Algérie, puis en Italie, en 1859. Chaque soldat obtiendra, au terme de son engagement, un lopin de terre en Algérie. Ephémère Légion suisse qui n'a laissé aucune trace à Besançon.